

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE RÉGLEMENT POUR LES SORTIES SCOLAIRES

INFORMATIONS À RETENIR

- Je m'assure du **paiement de ma réservation (ou de l'envoi d'un bon de commande) maximum 3 jours avant la date du spectacle.**
 - Je précise le **nombre d'élèves et d'accompagnateurs** (professeur compris) et préviens de toute **modification d'effectif jusqu'à la veille du spectacle.**
 - Je respecte l'**horaire d'arrivée.**
- Je pense à **demander une facture avant le jour du spectacle** (en précisant le destinataire et ses coordonnées).
- Avec l'aide des accompagnateurs, je veille au **bon comportement des élèves dans le théâtre.**

RÉSERVATIONS

Maternelle et élémentaire

Sorties en temps scolaire.

Pour les classes de Colombes :

Demande de réservations auprès du service culturel de la Ville de Colombes dans le cadre du dispositif Spectacle Vivant Scolaire selon le calendrier et les modalités communiqués dans la brochure annuelle distribuée le jour de la rentrée scolaire.

Pour chaque spectacle proposé, le service culturel dispose d'un quota de places (déterminé par le budget disponible).

Dans le cas des demandes ne pouvant être prises en charge par le dispositif, l'Avant Seine contacte les professeurs des classes non retenues en fonction de la qualité de leur dossier et des places disponibles restantes en salle.

Calendrier 2016/2017 :

distribution des brochures : le jour de la rentrée

commission concernant les spectacles programmés à l'Avant Seine: semaine du 26 septembre

Pour les classes hors Colombes :

Demande de réservations en ligne sur le site de l'Avant Seine dès la communication de la programmation de la saison (fin du mois de mai précédent la rentrée scolaire). La priorité étant donnée aux écoles de Colombes, la validation des demandes intervient à partir du mercredi 12 octobre 2016 pour la saison 16/17.

Collège et lycée

Sortie en temps scolaire et en soirée. Pour les classes de collège et lycée, nous recommandons les sorties en soirée qui permettent aux élèves de venir au théâtre dans les mêmes conditions que le reste du public. Toutefois, pour la saison 16/17, deux représentations sur le temps scolaire en après-midi, sont réservées aux classes de collège et lycée : pour les spectacles *Dark Circus* et *R.A.G.E.*

Demande de réservations en ligne sur le site de l'Avant Seine dès la communication de la programmation de la saison (fin du mois de mai précédent la rentrée scolaire).

Pour les classes de Colombes :

Priorité de réservation jusqu'au mercredi 14 septembre 2016 pour la saison 16/17.

Pour les classes hors Colombes :

Inscription en liste d'attente dans l'ordre d'arrivée.

Confirmation des réservations à partir du jeudi 15 septembre 2016 pour la saison 16/17.

Certains spectacles font partie du dispositif [Eteignez Vos Portables](#) du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les collèges. Vous pouvez faire une demande pour y assister via leur service.

CONDITIONS TARIFAIRES

Nombres d'accompagnateurs obligatoires (enseignant compris)

Les **enseignants** communiquent l'effectif de la classe (élèves) concernée par la sortie ainsi que le nombre total d'accompagnateurs (enseignant compris).

	Maternelle	Elémentaire	Collège/Lycée
Sortie en transport spécialement affrété	1 pour 8	1 pour 10	1 pour 10
Sortie à pied ou en transport en commun	1 pour 5	1 pour 10	1 pour 10

PRIMAIRE Obligations légales du ministère (Circulaire no 99-136 du 21 septembre 1999) : 2 accompagnateurs minimum par classe dont l'enseignant, 1 accompagnateur pour 8 élèves en maternelle (1 pour 6 si déplacement à pied ou en transport) et 1 accompagnateur pour 15 élèves en élémentaire. L'autre adulte encadrant peut être : un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (Atsem), un parent ou un bénévole.

SECONDAIRE Recommandations du ministère circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 : Le chef d'établissement évalue le nombre nécessaire d'accompagnateurs compte tenu de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves. Il peut autoriser des personnels de l'établissement et/ou des personnes bénévoles, notamment des parents d'élèves, à apporter leur concours aux enseignants.

Tarifs

Tarif public valable hors dispositif d'accompagnement.

Représentations	En temps scolaire	En soirée / Tarif 1	En soirée / Tarif 2
Elèves	8 €	8 €	8 €
Accompagnateurs obligatoires (voir règle ci-dessus)	0 €	0 €	0 €
Accompagnateur supplémentaire encadrant (1 pour 20 élèves, au-delà des accompagnateurs obligatoires)	8 €	8 €	8 €

Une partie du prix des places des élèves peut être prise en charge par certains dispositifs d'accompagnement :

- pour les écoles primaires de Colombes :

Dispositif Spectacle Vivant Scolaire

(prise en charge de 3€ par billet)

Direction de la Culture de la ville de Colombes : Alain Vaslin - alain.vaslin@mairie-colombes.fr - 01 47 60 43 96

- pour les collèges :

Dispositif Eteignez vos portables

(prise en charge de 5,50 € par billet pour certains spectacles)

Conseil départemental des Hauts-de-Seine / Pôle culture : Manuela LUCCHINI - evp@cg92.fr - 01 47 29 38 89

CONDITIONS

Paiement

L'intégralité du règlement est à verser dès réception du mail confirmant la réservation et jusqu'à 3 jours avant le spectacle.

Dans le cas d'un règlement par **mandat administratif**, l'intégralité du règlement ou un bon de commande est à verser / à envoyer dès réception du mail confirmant la réservation et jusqu'à 3 jours avant le spectacle.

Annulation

En cas d'annulation :

jusqu'à 30 jours avant la date du spectacle : remboursement intégral.

moins de 30 jours avant la date du spectacle : la réservation est facturée dans son intégralité à l'établissement.

Les places payées étant réservées et les sièges non occupés.

Exception :

En cas d'annulation due à une force majeure, définie selon une liste ci-dessous, l'Avant Seine remboursera l'établissement sur demande adressée sous une semaine.

Sont considérées comme cas de force majeure les annulations suivantes : interdiction de sortie nationale, préfectorale ou municipale, absence de l'enseignant survenue le jour même ou la veille (donc imprévisible et non remplacable dans le délai).

Modifications

Possibilité de modifier le nombre d'élèves :

jusqu'à la veille du spectacle : possibilité d'enlever (sans frais) ou d'ajouter (dans la limite des places disponibles) des élèves.

le jour même : en cas d'absence justifiée, remboursement dans la limite de 2 élèves par classe*. **Les élèves supplémentaires doivent être annoncés le matin de la représentation, afin d'envisager les solutions d'accueil :**

- disponibilités et paiement sur place

- remplacement d'encadrants par les élèves supplémentaires et paiement sur place.

Pour des raisons de configuration du plan de salle et de gestion de l'accueil des élèves, il est donc important de signaler tout changement le plus tôt possible.

* Une classe représente une réservation.

En cas d'absence dans une classe et d'élèves supplémentaires dans une autre classe du même établissement, les enseignants doivent reformer les groupes constitués au nombre prévu dans la réservation avant leur arrivée à l'Avant Seine pour ne pas générer un délai de traitement à l'entrée en salle. Sinon, les règles énoncées seront appliquées classe par classe.

Factures

Pour des raisons pratiques, chaque **enseignant** ayant besoin d'une facture pour sa sortie, s'engage à le préciser par mail à l'Avant Seine dès que possible (rp@lavant-seine.com), en précisant la structure et/ou personne référente et l'adresse.

Quand elle devra être refaite, l'Avant Seine s'engage à envoyer la facture dans les plus brefs délais.

MODALITÉS D'ACCUEIL

Arrivée au théâtre

Afin d'accueillir les groupes dans les meilleures conditions, nous demandons aux accompagnateurs et à la classe d'arriver au théâtre en tenant compte de l'heure indiquée dans le mail de rappel envoyé au professeur environ un mois avant le spectacle.

Placement en salle

Les élèves sont placés dans la salle par notre équipe. Une fois assis en salle, les élèves ne doivent en aucun cas se replacer seuls.

Lors d'une **représentation tout public hors temps scolaire**, dans le respect de la mixité et du confort des spectateurs, les élèves sont placés par groupes de deux ou trois répartis dans la salle.

Lors d'une **représentation en temps scolaire**, les classes sont placées par niveau d'âge : les plus petits devant, les plus grands derrière, en fonction des contraintes techniques liées au spectacle.

En cas de placement spécifique à prévoir (**personnes à mobilité réduites, accompagnateurs en sous nombre...**), merci de bien vouloir le signaler au théâtre en amont de la représentation.

Responsabilité des accompagnateurs (enseignants et bénévoles) pendant la sortie

Les accompagnateurs, enseignants comme parents accompagnateurs, sont responsables du comportement des élèves de leur groupe durant toute la durée de leur présence dans le théâtre.

Nous rappelons que l'utilisation du téléphone est interdite.

J'EMMÈNE MES PARENTS AU THÉÂTRE

Elèves sortis en soirée (collège et lycée)

l'Avant Seine propose aux parents d'élèves de se joindre au groupe à tarif préférentiel (voir tableau ci-dessous) pour que l'expérience de l'élève dépasse le cadre scolaire et se poursuive en famille.

Les modalités de mise en place du dispositif sont à voir avec Sandra Diasio.

Elèves sortis en temps scolaire (maternelle, primaire et collège)

l'Avant Seine invite les enfants à revenir gratuitement lors de la représentation tout public le soir même, pour faire découvrir le spectacle à leurs parents qui bénéficient alors d'un tarif réduit.

Pour mettre en place ce dispositif, l'Avant Seine édite un courrier à remettre aux parents avant la sortie.

Représentations	En soirée / Tarif 1	En soirée / Tarif 2
Parents d'élève	24€ 20 € (établissement en RRS, REP et REP+)	16€ 12 € (établissement en RRS, REP et REP+)
Frères et sœurs de l'élève établissement en RRS, REP et REP+	20 € 17 € (établissement en RRS, REP et REP+)	12 € 8 € (établissement en RRS, REP et REP+)

Dispositifs proposés dans la limite des places disponibles.